



PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE
Collège Irène JOLIOT-CURIE – Le Havre (76)
29 rue Michelet
76600 Le Havre

Présenté au Conseil d'Administration Exceptionnel le 14 mai 2020

Sommaire

- Contexte
- Fonctionnement général du collège à compter du 18.05.2020
- Fiches thématiques
 1. Journée type de l'élève
 2. Plan de circulation
 3. Salle de classe
 4. Demi-Pension
 5. Sanitaires
 6. Nettoyage / désinfection
 7. Personnels
 8. Organisation du pôle médico-social
 9. Procédure de gestion d'un cas COVID

Contexte

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé par le gouvernement d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Ce protocole a été élaboré pour préciser les modalités de réouverture et de fonctionnement du collège Irène Joliot-Curie du Havre après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires dans les textes suivants :

- Recommandations du conseil scientifique Covid-19 du 24 avril 2020,
- Protocole sanitaire guide relatif aux établissements secondaires du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse datant du 03 mai 2020,
- Circulaire ministérielle du 04 mai 2020 relative aux conditions de poursuite des apprentissages
- Prescriptions académiques du 05 mai 2020.

Le protocole repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Fonctionnement général du collège à compter du 18 mai 2020

Préambule :

Les membres de la communauté éducative de l'établissement ont été mobilisés pour participer aux travaux de réalisation de ce guide afin de permettre des échanges constructifs.

Deux objectifs principaux :

- Assurer la sécurité des élèves et des personnels en limitant les interactions,
- Permettre un retour en classe rassurant pour relancer progressivement le rythme scolaire,

Le port du masque par tous les personnels et élèves est obligatoire au sein de l'établissement.

A partir du 18 mai 2020 et pendant deux semaines, les élèves des classes de sixième et de cinquième seront accueillis selon le principe d'un emploi du temps permettant à chaque élève de participer à deux demi-journées de 4h par semaine. Les classes sont divisées en 2 groupes de 15 élèves maximum qui auront cours simultanément, et alternativement dans la même demi-journée.

Les groupes de sixièmes seront accueillis les lundi et jeudi tandis que les cinquièmes seront accueillis les mardi, mercredi et vendredi. Chaque groupe suivra les cours en présentiel dans la même salle pendant toute la période. Au troisième étage pour les sixièmes et au quatrième étage pour les cinquièmes.

Les horaires d'accueil de chaque classe seront différents. Ainsi, les interactions entre les classes seront limitées au minimum.

Le service de demi-pension sera ouvert pour les élèves qui souhaitent prendre leur repas dans l'établissement. Pour éviter l'attente pendant la pause méridienne, les élèves prendront leur repas après ou avant leurs cours.

Pour cela, la grille horaire de l'établissement est revue tout en conservant l'amplitude horaire habituelle.

Cours de 8h à 17h avec un pas de 1h et Service de Demi-pension en 4 temps de 30 minutes.

En fonction des directives nationales, le principe sera appliqué aux classes de quatrième et de troisième la semaine du 1^{er} au 5 juin 2020.

A partir du 8 juin, un accueil pourra être organisé, toujours sur le même principe, en fonction des directives et des constats de participation des élèves, pour accueillir les élèves de chaque classe qui souhaitent participer au cours en présentiel.

La décision de participation des élèves aux cours en présentiel doit être définitive pour assurer un encadrement maîtrisé et donc sécurisé.

La fiche « Journée type de l'élève » a été réalisée pour permettre d'organiser les protocoles de déplacements, d'encadrement des élèves, définir les besoins de sécurisation et de nettoyage de l'entrée à la sortie de l'élève de l'établissement.

La gestion des déplacements est également formalisée par le plan de circulation des élèves dans l'établissement.

Les accès de l'établissement permettent de spécialiser les points d'entrée et de sortie des élèves.

Respect des règles de sécurité et d'hygiène :

- Adaptation des locaux, aménagement des salles de classe ; signalétique et marquages appropriés à l'entrée au collège, dans la cour, les sanitaires, les espaces de circulation, les salles de classe, etc...
- Élaboration d'un protocole pour chaque situation (accueil à la grille, circulation dans l'établissement, accueil en classe, récréation, gestion d'un cas suspect « COVID 19 », entretien et désinfection des salles...
- Formation des élèves et des personnels aux gestes « barrière », explicitation du protocole mis en place,
- Prise en charge des élèves à chaque instant par un personnel administratif, enseignant ou d'éducation.

Communication avec les familles

Un message sur Pronote et Arsène a été envoyé le 11 mai 2020 à toutes les familles pour préciser le retour en classe.

Un appel est réalisé les 13 et 14 mai par la vie scolaire pour s'assurer de la bonne prise de connaissance des modalités de retour en classe et collecter les décisions de retour en classe et/ou d'accès au service de demi-pension des élèves.

Le présent protocole ainsi que les fiches thématiques sont mis à disposition des parents sur les espaces numériques de travail : ENT et PRONOTE. Ils seront **informés clairement** de toute modification ou évolution de ce protocole.

Une page dédiée au retour en classe est publiée sur l'ENT

<https://irenejoliotcurie.arsene76.fr/actualites-a-noter/sortie-de-confinement-et-retour-au-college-13952783.htm>

1.FICHE THEMATIQUE « Journée type de l'élève »

L'entrée au collège se fera toujours par la rue Casimir Delavigne

Cette entrée est soumise ***impérativement au port du masque***. Les élèves seront accueillis par la vie scolaire, qui vérifiera la présence et l'infirmière qui contrôlera la température des élèves.

Les élèves ne devront pas arriver trop tôt pour éviter les rassemblements et ne surtout pas arriver en retard.

Nous vous remercions d'être vigilants au respect des règles d'hygiène du masque.

Les élèves seront dirigés vers les toilettes pour un lavage de mains (Nettoyage des sanitaires après chaque passage de classe).

Après le lavage des mains et afin d'éviter tout regroupement, Les élèves monteront directement dans leurs salles où les attendront les enseignants. Un AED assura le bon cheminement des élèves dans le respect des règles de distanciation.

Il devra être utilisé un escalier pour la montée en classe et un escalier pour redescendre, l'escalier montée sera le plus proche de la Vie Scolaire, l'escalier descente celui proche de la loge.

Les élèves ne changeront pas de salle, ce sont les enseignants qui circuleront.

Pour des raisons de distanciation, les casiers ne seront pas accessibles. De même, il ne pourra pas y avoir d'accompagnement par l'ascenseur.

Les enseignants installeront les élèves sur les tables disposées pour garantir les distances de sécurité.

Le jour de leur rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse devrait fournir des kits de communication adaptés à cet effet. L'infirmière pourra apporter également son appui à ces actions de sensibilisation.

En dehors du temps de pause, les toilettes à l'étage seront ouvertes, 1 seul élève à la fois.

1 ou 2 AED resteront dans le couloir afin de gérer les élèves ayant besoin de sortir de cours : toilettes, malaise, angoisse ...

Chaque élève doit avoir ses propres affaires, aucun échange de matériel.

Un temps de pause de 15 minutes sera instauré après deux heures de cours :

10H00 pour les groupes débutant à 8h00

11H00 pour les groupes débutant à 9H00

14H00 pour les groupes débutant à 12h00

15H00 pour les groupes débutant à 13H00

Du gel sera à disposition dans chaque salle.

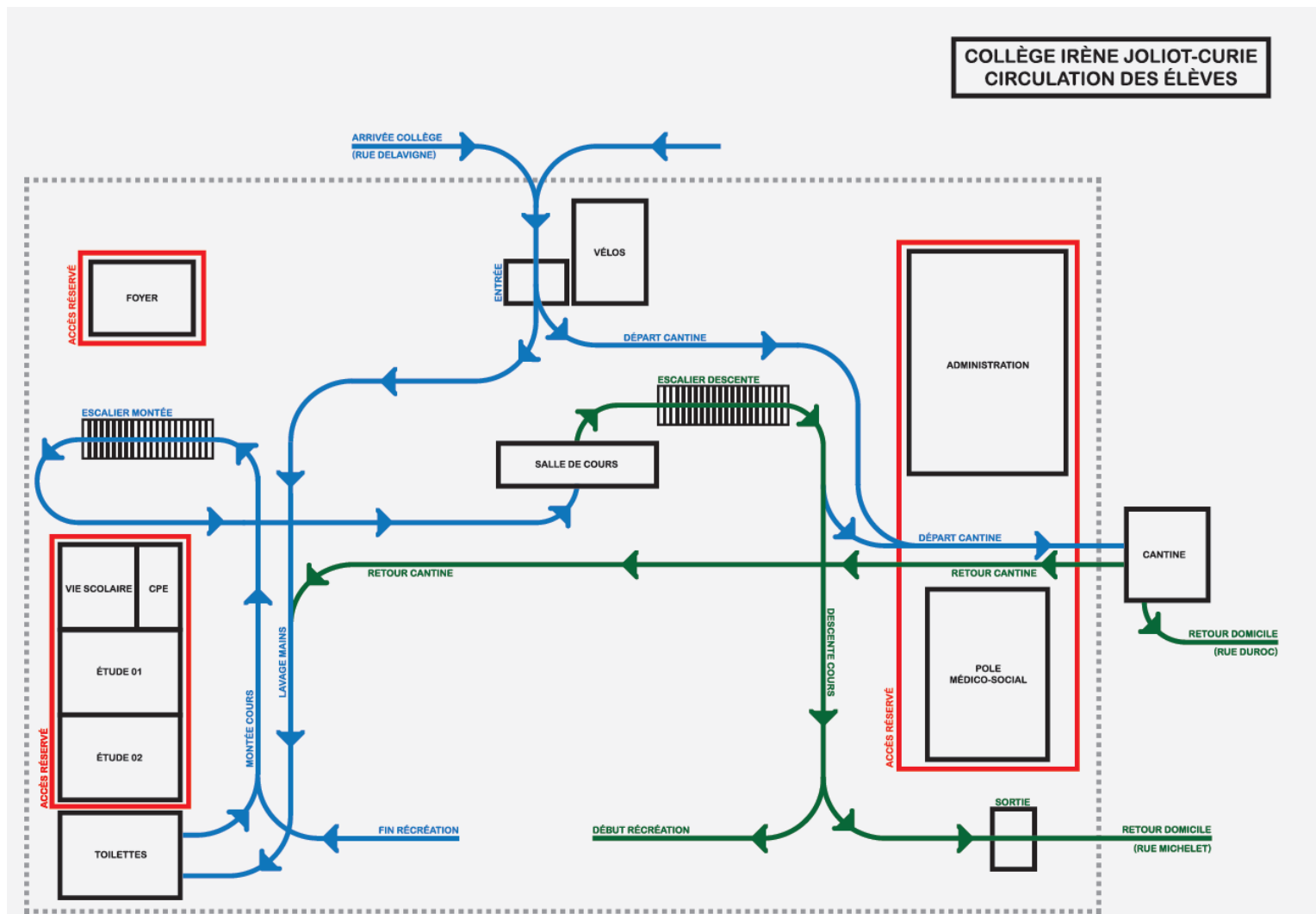
Les salles seront aérées régulièrement et le plus largement possible

En fonction des EDT, les élèves demi-pensionnaires finissant les cours seront accompagnés à la demi-pension d'où ils partiront directement par la sortie **rue Duroc** dès leur repas terminé.

Les élèves commençant par la demi-pension se présenteront au collège à 12h00 ou 12h30, en fonction de leur EDT, où ils seront accompagnés à la cantine par l'accès habituel.

La sortie des externes, accompagnés depuis la salle de classe se fera par **l'accès pompier de la rue Michelet**.

2. FICHE THEMATIQUE Plan de Circulation



3. FICHE THEMATIQUE SALLES DE CLASSE

Mesures appliquées au collège Irène Joliot-Curie

- Avant l'arrivée des élèves, pendant la récréation et à la fin des cours, toutes les salles de classe sont ventilées.
- La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre.
La configuration de la salle ne doit pas être modifiée.
- Chaque élève dispose d'une table et d'une chaise.
Le mobilier inutile a été enlevé.
- Les salles spécialisées ne sont pas utilisées
- Les salles utilisées chaque jour sont situées sur le même étage pour rationaliser le travail des personnels de maintenance et la surveillance.
- Chaque professeur est muni d'un kit personnel pour utiliser les supports pédagogiques dans la classe (marqueurs, effaceur, lingettes).
- Chaque salle est équipée de gel hydro-alcoolique, de liquide de nettoyage désinfectant et de papier essuie-tout.
- Chaque salle est équipée d'une fiche de contrôle pour permettre la vérification et le traçage du nettoyage.
- Dans la classe, les déplacements sont à limiter au maximum. Les échanges de matériels scolaires sont proscrits.

4. FICHE THEMATIQUE DEMI-PENSION

La demi-pension fonctionnera à compter du 18 mai et sera accessible aux élèves demi-pensionnaires inscrits depuis la rentrée uniquement en fonction de leur nouvel emploi du temps. Le service de gestion aménagera la facturation en fonction de l'emploi du temps de l'élève.

Les gestes « barrière » devront là aussi être strictement respectés.

Compte tenu du nouveau fonctionnement imposé par le protocole sanitaire, il est IMPERATIF que les élèves aient leur **carte de demi-pension**, et disposent de **2 masques**.

Les élèves accéderont à la demi-pension toujours accompagnés par un AED, ils devront respecter les distances de sécurité, matérialisées par un marquage au sol. Les élèves qui commenceront leur ½ journée par la cantine devront se présenter à l'entrée de l'établissement pour être pris en charge.

Après avoir badgé, les élèves seront installés à table, un élève par table sans vis-à-vis.

Il n'y aura pas de passage au self, le service se fera à table où un repas sera servi. Les élèves une fois installés ne devront plus se déplacer.

Une poubelle dédiée sera à leur disposition pour y déposer éventuellement leur masque jetable. Pour les masques réutilisables, vous prendrez soin de leur fournir un sac afin qu'ils puissent le ranger à l'intérieur.

Les élèves qui auront terminé leurs cours devront dès leur repas terminé, laisser leur plateau à leur place, se passer les mains au gel hydro-alcoolique, mettre un masque propre et sortir par la rue Duroc.

Les élèves dont les cours commenceront après la demi-pension devront laisser leur plateau à leur place, se passer les mains au gel hydro-alcoolique, mettre un masque propre et suivre les directives des AED pour retourner dans le collège.

5. FICHE THEMATIQUE SANITAIRES

Mesures appliquées au collège Irène Joliot-Curie

- Le nombre de personnes présentes dans les sanitaires doit être adapté à la capacité d'accueil des locaux afin de respecter la distanciation physique.
- Les urinoirs et les points d'eau utilisables sont distants d'au moins 1 mètre.
- Les sanitaires sont équipés de savon liquide, d'essuie-mains papier à usage unique.
- L'approvisionnement des toilettes en consommables est assuré régulièrement au cours de la journée.
- Un nettoyage approfondi régulier des points de contact (poignées de porte, robinets ou boutons pression, loquets, chasses d'eau, interrupteurs, etc.) et une désinfection quotidienne des locaux sont assurés par les agents d'entretien. Un tableau de pointage des tâches effectuées est affiché dans chaque local à usage sanitaire et signé par l'agent d'entretien.
- Les poubelles sont évacuées aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.
- Les sanitaires resteront ouverts toute la journée de façon à permettre un accès permanent aux élèves et aux personnels.
- Les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe) sont gérés par l'assistant d'éducation en responsabilité dans le couloir.
- Les élèves doivent de se laver les mains **avant et après** chaque usage des WC.

6.FICHE THEMATIQUE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

Mesures appliquées au collège Irène Joliot-Curie

Les sols de tous les locaux ayant été occupés dans la journée sont nettoyés et désinfectés une fois par jour et autant que de besoin.

Pour les autres surfaces et objets fréquemment touchés, ce nettoyage-désinfection est réalisé plusieurs fois par jour dans les espaces utilisés.

Il comporte deux étapes :

- Le nettoyage à l'aide d'un détergent en insistant sur les points de contact (poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes, ...) en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les plus sales.
- La désinfection en utilisant un désinfectant virucide ou, à défaut, une solution désinfectante à base d'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif.

L'utilisation d'un désinfectant conforme à la norme EN 14476 dispense d'un nettoyage préalable.

Cette désinfection est complétée dans les salles de classe ou de réunion par l'usage de lingettes désinfectantes (ex : désinfection de la chaise et du bureau à chaque changement d'enseignant).

L'utilisation de l'aspirateur est proscrite.

Ces opérations sont réalisées en dehors de la présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits doit être respecté avant de permettre l'accès aux locaux.

7. FICHE THEMATIQUE PERSONNELS

Mesures appliquées au collège Irène Joliot-Curie

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- Les gestes barrière et mesures de distanciation s'appliquent à l'ensemble des personnels.
- Tous les personnels doivent prendre connaissance du présent protocole.
- Ils sont formés dans la semaine du 11 au 15 mai aux gestes barrière et à l'accueil des élèves à compter du 18 mai dans le strict respect du protocole sanitaire.
- Les locaux sont aménagés afin de réduire au maximum les interactions entre les personnels et de respecter au maximum les règles de distanciation sociale. Les sièges sont distants d'un mètre dans les salles de réunion et la salle des professeurs.
- Le personnel est invité à procéder à une aération régulière de tous les locaux (bureaux, salles de classe ou de réunion, ...)
- Des produits de nettoyage sont mis à disposition dans toutes les salles et tous les bureaux.
- Des dispositions ont été prises pour limiter au maximum l'usage de matériels partagés par plusieurs personnels. Les enseignants sont équipés d'un « kit » individuel qui les suivra dans les différentes salles de classe où ils seront appelés à se rendre. Un nécessaire de nettoyage laissé à disposition dans chaque salle leur permettra à tout moment de procéder à une désinfection des matériels à partager (chaise, table, tableau, ordinateur notamment). Ce kit comprend feutres et effaceur de tableau blanc, masques lavables et paquet de lingettes.

- L'entrée de personnes extérieures au collège doit être réduite au maximum et devenir exceptionnelle.
- La communication à distance sera privilégiée avec les parents. En cas d'absolue nécessité à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement, les mesures de distanciation sociale seront appliquées.
- Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis sous le premier préau en mettant en oeuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison, sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.

8.FICHE THEMATIQUE ORGANISATION DU PÔLE MÉDICO-SOCIAL

Mesures appliquées au collège Irène Joliot-Curie

L'organisation proposée est réalisée dans le cadre du protocole sanitaire du 29 avril 2020.

Présence de l'infirmière, du lundi au vendredi de 7h45 à 16h30.

Permanence de l'assistante sociale le mardi toute la journée et le vendredi matin.

L'infirmière est toujours présente et visible dans l'établissement, dans la cour lors des récréations, le plus souvent possible (selon les impératifs) à l'arrivée et la sortie des élèves, ainsi la prise de RDV pourra se faire.

Le pôle médico-social reste un lieu d'écoute pour les élèves sur RDV.

ORGANISATION – URGENCE

- Seuls les situations et cas urgents seront pris en charge par l'infirmière.
- Le professeur interpelle l'assistant d'éducation présent dans la circulation de l'étage de cours.
- L'Assistant d'éducation contacte l'infirmière qui interviendra auprès de l'élève.

Si un élève présente des symptômes suspects, il sera pris en charge par l'infirmière dans le bureau « Accueil des parents » proche de l'accueil.

9.FICHE THEMATIQUE PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

Mesures appliquées au collège Irène Joliot-Curie

L'infirmière de l'établissement, assure la prise en charge d'une suspicion de cas Covid.

En l'absence de celle-ci, les personnels de direction assureront cette prise en charge.

Signes cliniques classiques : signes d'infection respiratoire toux, fièvre (température supérieure à 37.8), dyspnée (difficultés à respirer).

Autres signes cliniques : asthénie (fatigue), myalgie (douleurs musculaires), maux de gorge, anosmie (perte de l'odorat), agueusie (perte de goût), diarrhée, fièvre isolée.

GESTION D'UN CAS SUSPECT CHEZ UN ÉLÈVE

En cas d'apparition d'un ou de plusieurs symptômes chez un élève :

- L'infirmière équipée et protégée (masque, gants, surblouse) pour être à moins d'un mètre de l'élève peut le prendre en charge.
- L'élève est isolé(e) avec un masque et amené(e) dans la pièce d'isolement prévue à cet effet.
- Le bureau « Accueil des parents » proche de l'accueil est utilisé pour la prise en charge d'un élève ayant des symptômes suspects.
- L'infirmière appelle la famille qui vient récupérer l'enfant sans délai.
- L'infirmière oriente la famille vers le médecin traitant qui décidera des suites à donner.
- Nettoyage et désinfection de la pièce d'isolement.

- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant ou tout autre médecin ayant pris en charge l'élève.

Cas positif :

- Les services académiques sont informés et transmettent aux autorités sanitaires qui définissent des modalités (stratégies pour les familles et pour le collège, fermeture, « quarantaine », tests).
- L'information sera donnée aux personnels et aux parents ; les mesures ad hoc seront prises en fonction des directives émanant des autorités sanitaires.

GESTION D'UN CAS SUSPECT CHEZ UN ADULTE

- Isolement et retour au domicile immédiat de l'adulte avec un masque.
- Rappel à l'adulte de la procédure : contacter le médecin traitant.
- Nettoyage approfondi et désinfection des zones fréquentées par ce personnel.

Cas positif :

- Les services académiques sont informés et transmettent autorités sanitaires et aux collectivités de rattachement.
- Les autorités sanitaires détermineront la stratégie d'isolement la plus adaptée au contexte ainsi que les modalités d'identification et de dépistage des cas contact.
- L'établissement informera les personnels et les parents d'élèves et appliquera les mesures décidées par les autorités de santé.
- Nettoyage approfondi et désinfection des locaux occupés.